



LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2024 - 2033

AVIS

Résultats de la consultation écrite des propriétaires concernant l'affectation du produit de la location de la chasse conformément à l'article L429-13 du code de l'environnement.

- Nombre de propriétaires qualifiés pour répondre : 340
- Nombre de propriétaires ayant répondu : 240
- Superficie totale de la chasse communale : 274 ha 96 a 64 ca

Se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

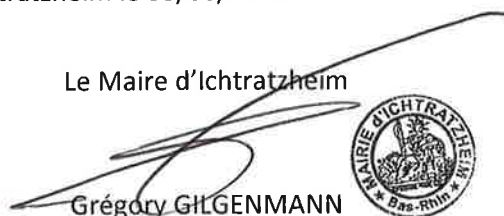
239 propriétaires, possédant au total 229 ha 16 a 65 ca

Le Maire CONSTATE que :

- Plus des deux tiers des propriétaires, possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune (liste détaillée au secrétariat de mairie)
- Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune par les propriétaires et cela pour la durée du bail (période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033)

Fait à Ichtratzheim le 03/08/2023

Le Maire d'Ichtratzheim



Grégory GILGENMANN



Affiché publiquement et mis en ligne sur le site internet de la commune le 03/08/2023

Mairie d'Ichtratzheim - 1 Place du Village 67640 ICHTRATZHEIM
Messagerie : mairie@ichtratzheim.fr - Site internet : www.ichtratzheim.fr
Téléphone : 03 88 64 15 54

Secrétariat : lundi de 8h00 à 12h00, jeudi de 13h30 à 20h00 et vendredi de 8h00 à 12h00